

PROVINCE DE LIEGE

-

Arrondissement HUY WAREMME

-

Commune de LINCENT

-

Projet de Plan Stratégique PAC pour la Wallonie, 2023-2027

-

Enquête publique

-

Le Collège Communal informe la population que, dans le cadre de la réglementation applicable en vue de bénéficier du soutien dans le cadre de la politique agricole commune (plan stratégique relevant de la PAC) et financé par le Fonds européen agricoles de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) (règlement (UE) 2021/2115), le projet de rapport sur les incidences environnementales (RIE) de ce plan a été élaboré. En vertu des articles D.29-7 et suivants du Livre 1er du Code de l'Environnement, ce document est soumis à enquête publique sur l'entité :

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Date de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Le 13 mai 2022	20 mai 2022	08 juillet 2022	Administration communale de Lincet Rue des Ecoles 1 4287 Lincet

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service ou sur rendez-vous auprès jusqu'à 20 heures à l'adresse reprise ci-dessus.

**Les documents sont consultables également sur le site internet :** <https://agriculture.wallonie.be/plan-strategique-pac-2023-2027>

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 heures, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de Madame Vanderbruggen au 019/630.254.

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet au 019/630.254..

**Tout intéressé peut formuler ses observations en ligne, sur le formulaire prévu à cet effet, sur le site internet, par mail et obtenir des explications techniques sur les projets auprès du SPW ARNE :**

<p align="center"><b>Projet de Plan Stratégique PAC 2023-2027</b></p> <p align="center">Via courriel : <a href="mailto:programme.feader.arne@spw.wallonie.be">programme.feader.arne@spw.wallonie.be</a> ou par courrier au SPW ARNE Direction des Programmes européens, Chaussée de Louvain 14, - 5000 Namur</p>
--

Le 13 mai 2022.

La Directrice générale ff

Par le Collège,

Le Bourgmestre ff,

Laurence MEENS

Albert MORSA

A l'initiative du Gouvernement wallon, ces projets, de catégorie A.2. sont soumis à enquête publique en vertu des articles D. 28 et D. 53-6 du Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau et D. 29-1 du Livre Ier du Code de l'Environnement. Les projets ont également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D. 53 du Livre Ier du Code de l'Environnement.

Suspension du délai d'enquête publique entre le 16 juillet et le 15 août ainsi qu'entre le 24 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier